

RAPPORT N° 97/1-24
au Conseil Municipal

OBJET

MISE EN PLACE DES MODALITES
DE SUBVENTION EUROPEENNE LIEE AU TCSP

Par Délibération n° 96/4-11 du 10 mai 1996, vous avez approuvé le Schéma Directeur du TCSP et du Réseau de Transport, et vous m'avez autorisé ce même jour par la Délibération n° 96/4-12 à signer une convention confiant à la SODIPARC le mandat de réalisation du TCSP.

Cette infrastructure de transport, d'une longueur de 5 km environ entre le Mail du Chaudron et l'Hôtel de Ville, est estimée à 241 700 000 F H.T. (valeur 1995) et doit être mise en service au début de l'an 2000, étant entendu que les études du TCSP intégreront les possibilités techniques de connexion entre le TCSP urbain et le projet de TCSP à caractère interurbain.

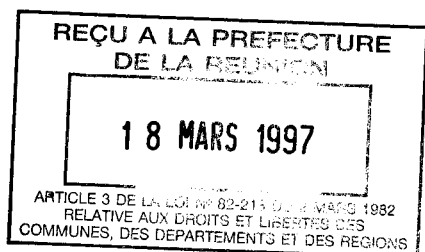
Au titre du DOcument Unique de Programmation (DOCUP) couvrant la période 1994/1999, un concours du FEDER à hauteur de 55 000 000 F pour la réalisation du TCSP urbain de Saint-Denis est prévu pour un total de dépenses éligibles de 100 000 000 F H.T..

La décomposition du montant prévisionnel de cette opération ainsi que la subvention attendue du FEDER sont précisées dans l'échéancier de programmation annexé au présent Rapport.

Par conséquent, je vous demande :

- de m'autoriser à solliciter auprès des instances concernées la mise en place des modalités de la subvention européenne ;
- et de m'autoriser à signer la convention de financement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 97/1-24
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 7 mars 1997**

OBJET

**MISE EN PLACE DES MODALITES
DE SUBVENTION EUROPEENNE LIEE AU TCSP**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le Rapport n° 97/1-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Mickaël NATIVEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

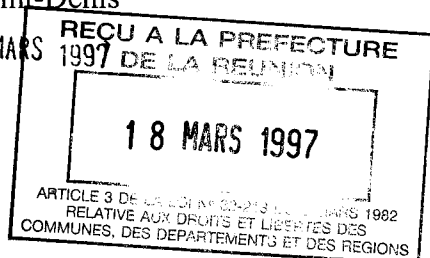
Autorise le Maire à solliciter auprès des instances concernées la mise en place des modalités de la subvention européenne.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer la convention de financement.

Fait à Saint-Denis

le, 13 MARS



LE MAIRE

Michel TAMAYA

ECHEANCIER DE PROGRAMMATION DU TCSP EN VUE DE LA SUBVENTION EUROPEENNE

	Ensemble des sections	Echéancier dépenses					Subvention attendue					
		Avant DUP		Après DUP (estimation)								
		1996	1997	1997	1998	1999		2000	2001			
1, Infrastructure												
Voirie	88 000											
Eclairage	14 000					60000	28000					
Stations / mobilier urbain	9 000					2000	4000			8000		
Carrefour	21 000					8000	5000			8000		
<i>Sous total</i>	132 000					70000	39000			23000		0
Parking d'échanges	4 000									2000		
Aléas	23 000					11838				6934		0
<i>Sous-total 1</i>	169 000											
<i>Sous-total 2</i>	12 000									4000		
<i>Sous-total 3</i>	171 000											
2, Part du SAE												
	10 000					700				1500		
<i>Sous-total 3</i>	181 000											5500
3, Ingénierie												
	10 000											
<i>Sous-total 4</i>	191 000											
4, Compléments												
Acquisitions foncières	20 000											
Provisions pour mesures d'accompagnement	9 000											
Provisions pour ouvrages concessionnaires												
TOTAL	220 000											
Communication	3 000					450				500		
Contrôle et coordination sécurité	1 000					100				250		
Indemnités diverses	7 000					500				3000		
Convention de mandat	10 700									2830		
TOTAL	241 700					6950				102418,24		0
										71683,824		46327,941
												55000

Vu par le Conseil Municipal
en séance du Vendredi 7 mars 1997



LE MAIRE
M. TAMAYA

